

# Les compensations, ce n'est pas que du vent

**PAYS VITRYAT** Alors que ce 22 mai 2021 marque la Journée mondiale de la biodiversité, Engie a réuni ses partenaires à Huiron pour faire le point sur les outils compensatoires, impératifs pour toute implantation d'un parc éolien dans le Grand Est. Verdict, la nature y a gagné.

## L'ESSENTIEL

- **Le 28 mai 2015**, la Maison de l'environnement, basée sur le site de l'éco-pôle de la Côte Plate à Huiron, abritait une réunion entre un acteur de l'énergie renouvelable, Engie, et les défenseurs de la biodiversité.
- **La Dreal**, Direction régionale de l'Environnement, fixait alors une norme : 2 hectares de jachère par éolienne déployée.
- **Face au risque de neutralisation de terres agricoles**, les partenaires ont trouvé d'autres outils compensatoires : développement de l'agroforesterie, protection des espèces animales, création d'aménagements naturels...
- **Le 20 mai 2021**, Engie Green et ses alliés se sont retrouvés à Huiron, pour se féliciter : 100 % des engagements pris à l'époque ont été respectés.

PHILIPPE LAUNAY

La biodiversité, c'est dans l'air du temps. Selon un dernier sondage Ifop commandé par Engie, 80 % des Français se sentiraient concernés par le sujet et 86 % le jugeraient compatible avec l'énergie renouvelable. Cette photographie d'un instant conforte l'acteur du développement durable, très présent dans l'éolien, dans ses orientations pour préserver la nature.

Ce jeudi, à la Maison de l'environnement de Huiron, près de Vitry-le-François, Engie Green faisait ainsi le bilan des actions menées depuis six ans sur le territoire du Grand Est en matière de préservation de la biodi-



Les acteurs de l'éolien ont vanté leur démarche environnementale en faveur de la biodiversité dans le Grand Est avec 14 000 arbres plantés et 37 km de haies créés.

versité, avec la fédération des chasseurs, l'association Symbiose et le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE). Engie a d'abord rappelé la position du Grand Est dans sa production d'énergie par l'éolien. Sur les 810 mégawatts (MW) fournis par ses 43 parcs de la région, la Marne représente plus de 40 % (340 MW). Ce chiffre traduit l'important développement des parcs éoliens dans le département, et particulièrement dans le Vitryat. Cet essor s'est d'abord accom-

pagné d'une contrainte exigée par la Dreal. La Direction régionale de l'Environnement réclamait en effet la mise en jachère de deux hectares par mât érigé. Un ratio impossible à tenir, sauf à ce que le monde agricole se prive de terre.

Il y a six ans donc, les acteurs du territoire ont réfléchi à d'autres mesures compensatoires. Le tour de table a d'abord permis de faire une analyse de l'écosystème local, un état des lieux inédit. « On est parti d'une

feuille blanche et nous avons développé un modèle », résume Cédric Barbary, responsable du pôle biodiversité d'Engie Green. La structure consacre 15 % de ses investissements à la protection de la faune et la flore.

*« Nous ne sommes pas dans l'affichage spectacle, pas dans le 4 par 3 mais dans l'aménagement efficace »*

Jacky Desbrosse

## CAS D'ÉCOLE : EXTENSION DU PARC CÔTE DE LA BOUCHÈRE

Engie Green souhaite développer son parc éolien de Huiron, dit Côte de la Bouchère. Le projet vise l'implantation de quatre mâts en 2022. Quelles seraient alors les mesures compensatoires mises en place ? La réponse de Kevin Fefa, chef de projets multi-énergies chez Engie : « Nous pourrions agir sur la trame verte qui longe le site jusqu'à Sompuis. Par convention avec la commune et un acteur économique, on s'engagerait à l'entretien de cette zone naturelle pour favoriser le maintien de toutes les espèces floristiques. Pérenniser les ouvertures calcicoles par exemple aide à préserver les orchidées. »

Des actions menées sont pensées avec les agriculteurs par exemple lorsqu'il s'agit d'aménagements paysagers, de création de haies... « Nous sommes dans l'aménagement efficace, pas l'aménagement spectacle. Nous ne sommes pas dans le 4 par 3. Tout ce qui est fait n'est pas en bordure de routes », appuie Jacky Desbrosse, ancien maire de Huiron et n°1 des chasseurs de la Marne.

En creux, tous soulignent les efforts effectués, les mesures d'accompagnement prises dès lors qu'un projet risque de porter atteinte à l'environnement. C'est le concept de l'équivalence écologique. « Nous travaillons pour faire avancer la biodiversité », conclut Benoît Collard, secrétaire général de l'association Symbiose. ■